



Mondialisation et Terrorisme :

Interactions et effets sur les relations inter-étatiques

Mémoire de géopolitique
du capitaine de frégate Luc PAGES

dans le cadre du séminaire
« La mondialisation
dimensions politique, économique et sociale »

Directeur : Professeur Jean-Louis SCARINGELLA
Directeur général de ESCP-EAP

Avril 2003

Sommaire

Mondialisation et terrorisme : Interactions et effets sur les relations inter-étatiques

INTRODUCTION

PARTIE I

LA GLOBALISATION DU TERRORISME

DU TERRORISME NATIONAL AU TERRORISME TRANSNATIONAL

LE TOURNANT DE LA MONDIALISATION

UN TERRORISME GLOBAL

PARTIE II

LES IMPACTS DE CETTE GLOBALISATION SUR LA GÉOPOLITIQUE ET LES RELATIONS INTER-ÉTATIQUES

UNE NOUVELLE DONNE GÉOPOLITIQUE

VERS LA FIN DU MULTILATÉRALISME ?

FAUT-IL REPENSER LA MONDIALISATION ?

CONCLUSION

Introduction

Acte de révolte individuelle au XIX^e siècle, institutionnalisé par les Etats totalitaires au XX^e siècle, le terrorisme est devenu, avec Al-Qaida, un acteur majeur du système international au début du XXI^e siècle. Aujourd'hui, il applique à la violence radicale les principes de la mondialisation : internationalisation, désétatisation, révolution technologique et dérégulation du capitalisme. L'ouverture des frontières, la libre circulation des personnes, des marchandises comme des capitaux, associées à la mondialisation des flux en tout genre, offrent un terreau propice à l'essor d'une criminalité organisée internationale, dont la pratique terroriste ne peut que s'alimenter. Les terroristes puisent, dans la liberté de mouvement des personnes et des biens et dans l'essor des modes de communication comme dans les progrès technologiques, des opportunités grandissantes en termes de constitutions de réseaux activistes, de capacités d'intervention et d'importance de l'impact produit.

Face à cette nouvelle donne, la Communauté internationale tente de s'organiser et de fournir une réponse globale à une menace qui s'est elle-même globalisée. Ainsi, Paul Martin, ministre des finances canadien, précisait-il dans un discours à Ottawa en novembre 2001 que « la lutte contre le terrorisme implique non seulement des moyens militaires, mais également des contrôles bancaires, des actions policières et des opérations de renseignement. Plus que tout, il exigera des partenariats un degré de coopération internationale supérieur à tout ce que nous avons connu jusque là ». L'émergence d'un terrorisme mondialisé, mis en exergue par les attentats du 11 septembre 2001, ne pouvait qu'avoir un impact majeur sur les relations internationales et sur les modes de fonctionnement des Etats et de la mondialisation.

A travers l'étude de l'évolution du terrorisme au cours du XX^e siècle, nous nous efforcerons de mettre en évidence les origines de sa globalisation puis les modifications géopolitiques qu'elle engendre et son impact sur les relations inter-étatiques et la mondialisation.

Partie I

La globalisation du terrorisme

De l'apparition du terme terrorisme en 1798 dans le Grand Livre de l'Académie Française à sa définition dans la convention internationale du 10 janvier 2000 pour la répression du financement du terrorisme, sa notion a recouvert des acceptions différentes. Il aura fallu attendre la seconde moitié du XX^{ème} siècle pour que les gouvernements, face à l'ampleur prise par le terrorisme, se penchent avec détermination sur le problème. Mais les intérêts et les cultures divergents de chaque nation n'ont pas permis de produire une seule et unique définition acceptable par toute la Communauté internationale. Qui verra dans tel acte une action monstrueuse sera contredit par l'autre qui n'y verra qu'héroïsme ou résistance. Dès lors, chaque législation nationale a adopté sa propre réponse en fonction de critères d'appréciation, fruits d'un jugement fréquemment subjectif.

On notera cependant comme Raymond Aron qu' « une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques ». Cependant, pour Jean-Louis Bruguière, « le terrorisme [reste] d'essence politique et met en œuvre une stratégie indirecte dirigée contre l'État ».

Il convient donc de s'accorder sur une définition de l'acte terroriste. En s'inspirant de celle fournie par la convention internationale du 10 janvier 2000, on appellera donc terrorisme tout acte de violence volontaire visant à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.

1.1. Du terrorisme national au terrorisme transnational

1.1.1. L'exportation du terrorisme national

L'exportation du terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. Entre le XI^{ème} et le XIV^{ème} siècle, la secte des Assassins, qui sévit plus particulièrement dans la région s'étendant du Liban à l'Irak, se caractérise par une dimension internationale sans précédent. Son action est reconnue et crainte par les nations européennes. Au XIX^{ème} siècle, la violence anarchique s'internationalise. Pourtant, les années 1960 voient ressurgir, sous l'impulsion des

organisations communistes révolutionnaires, un terrorisme dont les revendications restent principalement nationales. Si leur idéologie est commune et, à ce titre, supranationale, leur objectif politique est bien purement national puisqu'il vise le renversement du pouvoir en place au profit d'un régime qui s'appuierait sur le marxisme-léninisme.

Cependant, les revendications nationalistes vont très rapidement connaître au cours des années 70 une internationalisation de leur mode d'action terroriste liée à la scission entre les notions d'État et de Nation. Celle-ci est d'autant plus forte et insoluble que la nation n'existe pas géographiquement en tant que telle et que ses composantes ont été éparpillées, au gré de l'histoire et des soubresauts politiques entre plusieurs États. Ainsi, au cours des trois dernières décennies, on a assisté, dans nombre d'États hérités de la seconde guerre mondiale, de la guerre froide ou de l'ère coloniale, à une impossibilité pour des peuples religieusement, culturellement et historiquement différents de vivre ensemble. Cette incompatibilité a engendré l'apparition d'un terrorisme indépendantiste transnational. Les questions palestiniennes, kurdes, arméniennes, macédoniennes, croates, serbes, albanaises ou encore tamouls relèvent cette logique. La légitimité de ces mouvements et leur soutien par les populations locales sont fonction de phénomènes locaux, nationaux et internationaux. Les actions terroristes menées par ces mouvements indépendantistes vont chercher à perturber le fonctionnement du pouvoir par des actions contre les représentants de l'État et de la société internationale (diplomates et journalistes), et par des actions contre la population et les ressources économiques du pays. A travers ces actions, ils s'efforcent d'une part de convertir le peuple à une cause à laquelle il n'aurait peut-être pas spontanément adhéré et d'autre part d'exporter sa revendication soit en asseyant sa légitimité sur le soutien de la communauté internationale, soit en sanctionnant les États étrangers qui s'opposent à leurs aspirations.

La transnationalité du terrorisme national naît donc de la nécessité pour les mouvements indépendantistes de déplacer leur action vers des États étrangers soit pour lutter contre l'obstacle que ces derniers peuvent poser à leur implantation soit, ou conjointement, pour sensibiliser la communauté internationale à leur revendication. L'exportation de leur action vers l'étranger répond donc au double objectif d'obtenir un soutien ou un écho et d'imposer leur présence tant en interne que sur la scène internationale. Mais la violence transnationale n'est pas seulement dirigée contre les États accusés de s'opposer à leur revendication. Tout traître à la cause peut être la cible d'une attaque terroriste où qu'il se trouve. L'Europe mais aussi nombre de pays du Proche-Orient, d'Asie ou d'Amérique latine

ont connu et connaissent encore parfois un terrorisme exporté d'un État voisin. S'ensuit un terrorisme transnational multiforme : attentat contre des personnalités sur le territoire national ou de nationaux à l'étranger, attaque dirigée contre un gouvernement ennemi (Palestiniens contre Israël), attaque contre leur propre pays en sol étranger (Arméniens contre des cibles turcs) ou encore attaque contre un objectif à fort impact médiatique (action de Septembre noir lors des jeux olympiques de Munich).

Cependant, l'exportation d'un terrorisme nationaliste ne peut exister sans l'existence d'un appareil clandestin, d'une logistique appropriée, développés tant dans son État d'origine que sur le territoire étranger cible d'actions terroristes. Si des collusions entre organisations terroristes permettent de répondre à ce besoin, le développement de l'exportation du terrorisme, en particulier au cours des années 80, est principalement le fait de l'appui de certains États, phénomène qui rend dès lors la séparation entre terrorisme nationaliste et terrorisme d'État difficile à établir.

1.1.2. Le terrorisme d'Etat

Le terrorisme d'État peut en fait revêtir diverses formes. Sa forme première recouvre l'utilisation par des États de la terreur contre leur propre population sur leur territoire national. Compte tenu de la définition retenue du terrorisme, de tels agissements entrent dans la catégorisation des actes terroristes. Mais, certains de ces États prolongent cet usage d'une terreur purement nationale par la poursuite des opposant au régime à travers le monde pour les supprimer ce qui rend de facto ce terrorisme d'État transnational. Des pays comme la Syrie, la Libye ou l'Iran qui a légalisé en 1994 le châtement des opposants à l'étranger ont prouvé leurs capacités à pourchasser et punir leurs opposants où qu'il se trouvent. On considère ainsi qu'au milieu des années 90, l'Iran se place en tête des tentatives d'assassinats politiques avec 104 tentatives et 26 éliminations de personnes opposées au régime iranien¹, la plupart en Europe. Les ambassades peuvent alors jouer un rôle fondamental de relais et de soutien qui peut aller jusqu'à l'implication de certains diplomates dans la préparation voire l'exécution d'assassinats politiques. Pour ce type d'opérations, les services secrets sont les donneurs d'ordre et parfois participent officiellement à des attentats non revendiqués.

¹ La plus retentissante est l'assassinat à Paris de l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar en 1991.

Dans cette logique de terrorisme d'État, certains gouvernements peuvent substituer le terrorisme à la diplomatie dans les relations de politique étrangère entretenues avec d'autres puissances, en particulier occidentales. L'utilisation du terrorisme, dans un cadre géopolitique où les moyens politiques, économiques ou militaires habituels se montrent incapables de procurer les résultats escomptés, permet de miser sur le chantage et l'intimidation d'États puissants. Plus qu'une utilisation fanatisée de la violence, le terrorisme devient un élément calculé de politique étrangère, destiné à faire plier d'autres États. Ainsi, dans les années 80, une vague d'attentats liée à la guerre Iran/Irak, au conflit libanais et à la crise palestinienne frappe le Moyen-Orient et les pays occidentaux. L'intervention des puissances occidentales, principalement les États-Unis et la France, suscite la réprobation d'États qui engagent alors des actions terroristes soit dans la région, soit en occident. Derrière la majorité des actions clandestines commises dans les années 80, se profile un État commanditaire, soucieux d'engager une politique du chantage. On estime qu'entre 1980 et 1989, l'Iran a commandité 78% des actes terroristes commis en occident² et en lien avec les conflits proche ou moyen-orientaux, la Libye 53%, la Syrie 15%, l'Irak 6%.

Ainsi, les services libyens, dans le cadre de sa lutte contre l'impérialisme occidental et le sionisme, tentent d'assassiner nombres d'hommes politiques arabes dont Hussein de Jordanie ou Hassan II et adressent des menaces publiques à l'encontre de Sadate, de Mubarak, de Saddam Hussein, entre autres. En avril 1986, des agents libyens placent une bombe dans une discothèque de Berlin-ouest fréquentée par des soldats américains. En 1988, la Libye est accusée de l'explosion en vol d'un avion de TWA au-dessus de Lockerbie, puis en 1989, d'un avion d'UTA au-dessus du Niger. A la même époque, la Syrie se lance dans une campagne terroriste contre les intérêts américains et occidentaux pour les contraindre à revoir leur alliance avec Israël et les pays arabes et à abandonner le Liban. Mais, à la différence de la Libye, la Syrie, tout comme l'Iran ou l'Irak, fait appel pour ses campagnes dirigées contre un autre État à des groupuscules terroristes qui font, dans ce cas précis, office d'organisations écrans. Pour cela, quatre types de groupuscules sont utilisés : le mercenariat de Carlos à travers l'Organisation révolutionnaire Arabe, des organisations palestiniennes comme le Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal³, des organisations libanaises telles que le Hezbollah et enfin l'ASALA⁴ au service de la Syrie. L'utilisation de ces groupes terroristes

² Dans cette campagne terroriste, la France est la plus touchée pour l'inciter à modifier sa politique dans la région.

³ Abou Nidal travaille successivement pour l'Irak, la Syrie puis la Libye, sans pour autant abandonner tout lien avec ceux pour lesquels il n'opère plus.

⁴ Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie.

par des États commanditaires permet à ces derniers de « masquer » leur action derrière le paravent des revendications nationalistes de ces organisations. Pour leur part, celles-ci trouvent intérêt, à un moment ou à un autre, à mettre leur compétence au service d'un État duquel elles obtiennent en échange un soutien logistique ou financier, des capacités d'entraînement et une base arrière sanctuarisée par leur État sponsor. Cette communauté d'intérêt a ainsi permis pendant des années de créer des liens privilégiés entre groupes terroristes et États sponsors. Mais, les changements géopolitiques intervenus dans le monde à la fin des années 80 et dans les années 90 ont réduit les volontés d'actions des États de la région par terroristes interposés.

On assiste ainsi depuis le début des années 90 à un déclin du terrorisme d'États instrumentalisant certaines organisations terroristes même si le soutien logistique et financier de ces dernières par des États sponsors perdure en particulier dans le Proche et Moyen-Orient. C'est ainsi que le régime des Talibans a apporté à Al-Qaida un soutien inconditionnel qui l'a conduit à sa perte. De son côté, le Liban tolère, sur son sol, la présence du Hezbollah, aile iranienne des chiites libanais, qui est contrôlé par l'Iran et, dans une moindre mesure, par la Syrie, dont il tient ses capacités militaires pour agir au Liban et en Israël.

1.1.3. Existe-t-il une internationale terroriste ?

Compte tenu de la transnationalité du terrorisme telle que décrit précédemment, on peut se demander si le terrorisme doit être appréhendé comme une pratique utilisée par des groupuscules autonomes, animés par des mobiles divers, ou s'il constitue un élément subversif mis en place et soutenu à l'échelle planétaire. En effet, la prolifération, depuis les années 60, de mouvements contestataires ayant recours à la lutte armée clandestine pour tenter d'imposer leurs choix de société à l'État dans lequel ils vivent a pu laisser émerger l'idée d'un dénominateur commun entre ces nouvelles formes d'expression.

S'il est exact qu'un vent gauchiste à visée révolutionnaire souffle, à la fin des années 60, des États-Unis à l'Asie en passant par l'Europe et l'Amérique du sud, le terrorisme d'extrême gauche se veut un terrorisme purement étatique, mené de l'intérieur d'un État, par des membres de cet État, contre celui-ci. En Europe, les groupuscules communistes combattants opérant en France (Action Directe), en Italie (les Brigades rouges), en Allemagne

(la Fraction armée rouge) et en Belgique (les Cellules communistes combattantes), se connaissent. Ils nouent des contacts sans pour autant mener des opérations conjointes, à l'exception de l'assassinat du général Audran et un attentat contre une base américaine en Allemagne revendiqués conjointement par AD et la RAF. En Amérique latine, l'organisation La Tricontinentale, créée à Cuba en 1966, réunit les mouvements castristes du continent sud-américain. Une de ces réunions en 1970 met en place un conseil révolutionnaire de coordination destiné à faciliter la réalisation d'opérations conjointes, comme à procurer un appui financier. Elle permet également de dégager des thèmes révolutionnaires qui auront des répercussions en Europe. Il semble ainsi que des membres de la bande à Baader, des Brigades rouges, de l'ETA⁵ ou encore de l'IRA⁶ aient bénéficié de stages de formation à la lutte clandestine dans les camps cubains à partir desquels devait être lancée la guérilla internationale.

De leur côté, les groupes indépendantistes européens ont noués des liens indéniables qui s'expliquent en premier lieu par l'idéologie commune poursuivie et un mode opératoire similaire, visant à imposer à l'État une guerre d'usure qui, à terme, débouchera sur l'indépendance. A partir de ces points communs, les soutiens logistiques ou financiers se justifient même si chacun conserve son autonomie. Des appuis ont lieu entre l'ETA et les Corses, les Bretons, les Kurdes, l'IRA mais aussi avec les Palestiniens. Ils se révèlent idéologiques mais aussi tactiques : échanges d'armes, de techniques et entraînements dans les camps palestiniens. Cet appui entre groupes indépendantistes se double de soutiens divers à l'échelle internationale liées à l'implantation sociale de ces mouvements et basées sur la légitimité de l'idéologie défendue. Les liens de solidarité mis en évidence ces dernières années entre des Basques réfugiés sur le territoire français et des nationalistes bretons relèvent de cette solidarité internationale. Il est important de constater que le vecteur idéologique revêt un rôle essentiel dans l'aménagement de réseaux nationalistes et dans leur internationalisation.

Les groupes terroristes proche et moyen-orientaux , mais aussi les États qui soutiennent la pratique terroriste, adoptent une stratégie qui tire profit du soutien mutuel pour l'entraînement, la fourniture logistique, le matériel, les planques et les relais. La notion de réseau prend tout son sens dans cette région : réseaux familiaux, amicaux, professionnels,

⁵ Euskadi ta askatasuna, « Patrie basque et liberté »

⁶ Irish Republican Army, Armée républicaine irlandaise

caritatifs, solidarité culturelle représentent autant de moyens pour une organisation de s'implanter tout en respectant la clandestinité. L'entraînement est le domaine où la coopération, non seulement entre groupes terroristes arabes mais aussi avec les nationalistes ou gauchistes occidentaux, est la plus intense. Les camps de la Bekaa, d'Afghanistan ou de Bosnie permettent d'internationaliser la formation terroriste. Le besoin d'opérer en Occident pour les groupes terroristes proche et moyen-orientaux va accélérer, dans les années 80, le rapprochement avec des organisations nationalistes ou révolutionnaires occidentales, comme entre Action directe et Abou Nidal pour faciliter son implantation en France. Pour autant, les contacts entre groupes étrangers restent superficiels, purement tactiques et logistiques, et ne répondent qu'à un intérêt stratégique et opportuniste. Ils ne vont jamais jusqu'à l'échange de militants ou jusqu'à commettre des opérations conjointes.

On ne peut parler d'une internationale terroriste que s'il existe une idéologie commune entre des organisations terroristes d'implantation mondiale. Dans cette optique, l'internationale terroriste communiste a certainement existé alors que les liens entre organisations indépendantistes, orientales et révolutionnaires européennes ou sud-américaines ne correspondent pas à cette notion.

Derrière la présence cubaine dans le terrorisme révolutionnaire communiste, se cachait celle de l'Union soviétique qui a un impact incontestable sur le développement du terrorisme à travers le monde dans les années 60-70, en terme de soutien clandestin. Si l'idée de cette internationale terroriste semble rallier de nombreux auteurs, ceux-ci divergent sur son parcours ou son origine : pour certains, l'Union soviétique en serait à l'origine, pour d'autres, ce serait La Tricontinentale. Mais pour autant, tous s'accordent pour situer l'internationale sous la dépendance de Moscou. Dès lors, la chute du mur de Berlin et la fin de l'Union soviétique ont semblé sonner le glas de la notion d'internationale terroriste.

Cependant, l'irruption au cours des années 80 d'un terrorisme guidé par une idéologie religieuse basée sur le triomphe de l'islam place la question d'une internationale islamiste au cœur des débats dans les années 90 et en ce début de siècle, en particulier après les attentats du 11 septembre 2001. Mais, cette question ne peut être abordée sans étudier le tournant qu'a représenté la mondialisation pour les réseaux terroristes.

1.2. Le tournant de la mondialisation

1.3.1. La mondialisation source du terrorisme global ?

Le poids de la mondialisation dans l'émergence d'un terrorisme global est à considérer selon deux axes de réflexions : d'une part la mondialisation comme terreau du terrorisme et d'autre part la mondialisation comme vecteur de développement du terrorisme. Dans les deux cas, la mondialisation sera considérée comme le phénomène permettant, sur le plan économique, une plus grande intégration des marchés des biens et des services, des marchés financiers, sur le plan politique, un approfondissement de l'interdépendance politique des nations et, sur le plan sociétal, comme le prémices d'une société civile internationale.

Les années 90 ont été caractérisées par une perception de plus en plus vive d'un accroissement des inégalités économiques et sociales⁷ tant au sein des sociétés qu'entre pays, ainsi que des phénomènes d'exclusion qui affectent plus particulièrement les catégories peu ou pas qualifiées. Cette perception repose sur l'idée que les entreprises multinationales et les mouvements de capitaux en quête d'une maximisation des profits à court terme favorisent une sorte de course au moins offrant en matière de normes sociales et environnementales. Ainsi, les préoccupations liées au développement et à la lutte contre la pauvreté ont pris une importance majeure ces dernières années en raison de l'imputation à la mondialisation d'un accroissement des inégalités Nord/Sud.

La mondialisation est également accusée d'accentuer les inégalités politiques entre d'un côté les pays du Sud, et de l'autre les gouvernements des pays du Nord, mais aussi ces nouvelles expressions de la puissance que sont les firmes multinationales et les institutions multilatérales. Au sein des sociétés, la mondialisation semble accroître la distance entre les élites dirigeantes et simples citoyens, mais aussi l'influence des acteurs économiques, et ceci au détriment des représentants ou porte-parole des citoyens. L'idée selon laquelle les États ont de moins en moins de capacités d'action notamment vis à vis des places financières ou des sociétés multinationales est assez largement répandue. La mondialisation est appréhendée comme un élément aggravant les inégalités de pouvoir entre les pays du Sud et les pays du Nord. Ces derniers domineraient les grandes institutions internationales soit statutairement (FMI, Banque mondiale) soit politiquement (OMC) ou exerceraient leur domination via leurs

⁷ Aujourd'hui, 54% de la population mondiale vivent avec moins de 2 dollars par jour.

entreprises multinationales et les institutions financières ou les forums informels comme le G8.

La montée de ces deux sentiments d'inégalités engendrés par la mondialisation, inégalités économiques et sociales doublée d'une inégalité politique, crée dans de nombreux pays un sentiment de frustration et d'exclusion pouvant conduire au terrorisme. Mais, si la fracture économique et politique du monde entre un Nord riche et un Sud pauvre peut être avancé, elle ne recouvre pas exactement celle du terrorisme. On constate aujourd'hui que le niveau social des terroristes est de plus en plus élevé. Les attentats du 11 septembre en sont le parfait exemple. La thèse selon laquelle la pauvreté dans le tiers monde est une des causes du terrorisme est exagérée, même si elle ne doit pas être négligée. En effet, au-delà des inégalités, ce qui est perceptible à travers l'irruption d'un puissant mouvement contestataire, c'est la montée d'un sentiment d'insécurité face à un monde en perpétuelle évolution dans lequel l'individu réagit par une réaction défensive qui à l'extrême peut se traduire par des actes de terrorisme s'entendant alors comme une conséquence de la mondialisation..

Mais, si la mondialisation a permis de créer les éléments favorables au développement du terrorisme, elle représente aussi un fabuleux vecteur de dissémination du terrorisme grâce à l'utilisation des nouvelles capacités technologiques, médiatiques, politiques, financières et de la porosité des frontières qui l'accompagnent. L'acte terroriste doit faire passer un message, quel qu'en soit la portée et quel qu'en soit l'objet. Il doit marquer les esprits, tout en appelant à la réaction des uns et à une célébration pour les autres. Avec la démultiplication de l'effet d'annonce engendrée par la mondialisation, un terroriste local peut bénéficier d'un retentissement mondial. Ainsi, le développement des moyens d'informations et de communications est un formidable vecteur du terrorisme à travers le monde. La mondialisation des vecteurs de communications, et notamment des médias, contribue à l'augmentation du risque terroriste dans la mesure où des populations défavorisées peuvent suivre l'activité mondiale via les chaînes satellitaires et assister à l'étalage d'une opulence dont elles se sentent définitivement exclues. Ces phénomènes d'exclusion se retrouvent pour chaque pays, tant au niveau interne (infra-étatique), qu'externe (extra-étatique). Cette augmentation du risque terroriste liée à la plus forte médiatisation des actes terroristes s'explique aussi par l'accessibilité à certaines données qui permettent désormais à tout groupe, étatique ou non, de profiter d'un savoir disponible, souvent considéré comme déclassifié par les nations occidentales, mais potentiellement dangereux lorsque celui-ci est

détourné à des fins terroristes (nucléaire irakien, existence de sites terroristes sur Internet, etc.).

Par ailleurs, l'action des groupes est rendue moins visible grâce à la fragmentation des tâches et à une production délocalisée, en particulier dans des zones de non droit ou « zones grises ». Ces zones formées par des régions, voire des États, échappant aux règles, les refusant ou incapables de les faire appliquer peuvent être analysées comme des composantes de la mondialisation. En effet, celle-ci entraîne une multiplication des règles et contrôles en tout genre sur tous les produits et services qui engendrent des conflits d'ordre économique. Cette explosion des réglementations stimulent tous les trafics et profitent aux zones grises prêtes à accueillir tous les interdits. Pour les organisations terroristes, ces zones sont des territoires refuges (Soudan, Somalie, Afghanistan, etc.) et sont à l'origine de flux particuliers : déplacements de militants, zones d'entraînement, acheminement des matériels, production de drogues ou encore blanchiment d'argent.

Le financement du terrorisme a lui aussi su profiter des opportunités offertes par la mondialisation. En particulier, le blanchiment d'argent, dernier maillon de ce financement, a connu un développement majeur ces dernières années. Aujourd'hui plus qu'hier, le terrorisme se finance par le biais d'activités criminelles et utilise les mêmes circuits financiers de blanchiment de fonds que la grande criminalité, même si les organisations caritatives jouent ici un grand rôle et représente une spécificité du blanchiment d'argent au profit d'organisations terroristes. Le blanchiment d'argent est, par nature, une criminalité transnationale, parce que les actes qui la sous-tendent sont eux-mêmes transnationaux. Ainsi, le meilleur moyen de mettre de l'argent à l'abri est de le faire circuler d'un pays à l'autre afin d'exploiter les différences de législation bancaire qui explique l'inefficacité de la coopération judiciaire en matière pénale dans le monde. Le besoin de flux financiers rapides engendré par la mondialisation a entraîné la multiplication des centres financiers off-shore qui offrent aux organisations criminelles des protections leur permettant d'assurer le blanchiment de leur argent sale. Ces protections sont constituées du secret bancaire, du refus de se prêter à la moindre coopération judiciaire avec un pays étranger et d'instruments juridiques ou financiers permettant de faire circuler les fonds d'une main à l'autre tout en restant sous le contrôle de la même personne.

La coexistence de cet ensemble de facteurs rend désormais les sociétés avancées plus vulnérables que par le passé à des attaques terroristes d'envergure, et aussi plus réactives,

avec une démultiplication prévisible de l'effet de panique. Le véritable fait nouveau semble être l'accessibilité de moyens, autrefois réservés à l'État, à des groupes non gouvernementaux, voire à des individus. Conscient de ce problème et de cette utilisation de la mondialisation, Colin Powell faisait ainsi remarquer en avril 2001 que « le terrorisme est une maladie pernicieuse. Beaucoup m'ont entendu parler du côté positif de la mondialisation, mais le terrorisme en est le revers, car il exploite l'atténuation des restrictions aux déplacements, l'amélioration des communications et l'internationalisation des affaires bancaires et financières, autant de progrès qui facilitent dans une certaine mesure la tâche des terroristes »⁸

1.3.2. Le mélange des genres : criminalité et terrorisme

Ainsi, les flux de biens et de personnes engendrés par la mondialisation ont « contribué à l'apparition d'une criminalité transfrontalière où terrorisme, trafic de drogue, mafia, blanchiment de capitaux, fraude informatique se mélangent dans des sphères d'influence auparavant unitaires »⁹. Pour Jean-Bernard Raymond, « la globalisation des économies a été de pair avec celle de la criminalité qui, autrefois, structurée sur des bases nationales, constitue aujourd'hui un véritable réseau mondial dont la puissance s'appuie sur des trafics également mondialisés ». Cette réalité a été officialisée par le Conseil de sécurité à travers l'adoption, le 28 septembre 2001, de la résolution 1373 qui évoque « la relation étroite entre le terrorisme international et le crime organisé transnational, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, le trafic illicite d'armes ».

Cette collusion entre terrorisme et criminalité trouve son origine dans le besoin pour les groupes terroristes, tout comme pour les organisations criminelles, de mettre en place et de maintenir une infrastructure financière efficace qui leur permette de mener leurs campagnes de terreur. A cette fin, elles doivent trouver des sources de financement, des moyens de blanchir ces fonds, puis de les utiliser pour acheter le matériel et autres éléments logistiques nécessaires à la perpétration des actes terroristes.

Se pose donc en premier lieu la question des sources de financement de l'action terroriste. Dans ce domaine, les organisations terroristes doivent faire face à une

⁸ Colin Powell, 30 avril 2001, à l'occasion de la publication du rapport du Département d'État sur le terrorisme dans le monde en 2000.

⁹ CETTINA Nathalie, « Terrorisme : l'histoire de sa mondialisation », p.261; L'Harmattan, 2001.

contradiction fondamentale. D'une part ils souhaitent autant que possible s'affranchir du poids des bailleurs de fonds potentiels et d'autre part le nombre d'États sponsors n'a cessé de diminuer avec la fin de la guerre froide. Ces deux facteurs combinés aux nouvelles opportunités offertes par la mondialisation ont naturellement engendré un mélange des genres entre terrorisme et grandes criminalités. Aujourd'hui, même si la collecte de fonds auprès de la diaspora ou des organisations caritatives est une source importante de financement du terrorisme, les groupuscules terroristes ont adopté des techniques de financement proches de celles employées par la mafia et la grande criminalité : taxes révolutionnaires (appelées extorsions de fonds par le crime organisé), hold-up, kidnapping, fausse monnaie, faux documents, Internet mais plus particulièrement le trafic de drogue et d'armes qui représentent leurs meilleures sources de financement. Catherine Cettina précise ainsi qu'« un rapport établi par le bureau de contrôle du trafic international de drogue à Vienne, met en évidence, en janvier 1997, la corrélation en matière de terrorisme entre le trafic de drogue et le trafic d'armes, le premier finançant le second ». Compte tenu de l'accroissement du marché des narcotiques à travers le monde et de la raréfaction des États sponsors du terrorisme, cette tendance ne devrait pas diminuer.

Si le financement des opérations terroristes par le trafic de drogue ne concerne qu'un faible nombre d'organisations, il n'en demeure pas moins un parfait exemple de la collusion entre la grande criminalité et le terrorisme. Les liaisons entre celui-ci et les narcotrafiquants se développent depuis une dizaine d'années selon deux axes : le commerce de drogue pratiqué directement par des groupes terroristes et le recours à la violence terroriste par les « cartels de la drogue » afin d'assurer leur protection et leur hégémonie. Ce double phénomène est couvert par la notion de narco-terrorisme qui touche plus particulièrement deux zones géographiques : l'Asie du Sud et le Moyen-Orient pour le premier axe et l'Amérique du Sud pour le second.

Le « Croissant d'or »¹⁰, zone considérée comme la plus active au monde pour la production de substances illégales et d'héroïne, offre un terrain particulièrement favorable à l'émergence d'une alliance entre trafic de drogue et le terrorisme sri lankais, tamoul ou islamiste. Au Moyen-Orient, le Liban, avec la plaine de la Bekaa, domine la production mondiale de haschich et dispose de la seule aire géographique entièrement dévolue à la formation des terroristes. Cette production trouve son débouché sur tous les marchés occidentaux via la Syrie et permet de financer les actions terroristes palestiniennes, druzes ou

¹⁰ Afghanistan, Pakistan et Iran.

chiites dans la région. Les réseaux terroristes transnationaux bénéficiant d'une forte diaspora sont particulièrement actifs dans le narco-terrorisme. L'ASALA mais aussi l'OLP et le PKK en sont les principaux acteurs au Moyen-Orient et utilisent leurs diasporas et réseaux répartis en Europe à la fois pour l'écoulement des stupéfiants et pour le soutien logistique aux terroristes. A Ankara en 1994, un colloque sur le terrorisme international et le trafic de stupéfiants souligne la liaison entre la mafia arménienne et les organisations terroristes, au premier rang duquel l'ASALA, dans la gestion du trafic de drogue du Moyen-Orient vers l'Europe.

En Amérique du sud, le narco-terrorisme revêt une autre forme, celle de la violence terroriste à des fins de protection des zones de production et des trafiquants. Dans ce cas, « le terrorisme n'intervient plus au service d'une idéologie mais pour la défense d'une valeur mercantile¹¹ ». Ce phénomène est particulièrement vif en Colombie où les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC), mais aussi le M19, le Mouvement de libération nationale (ELN) et l'Armée de libération populaire (ELP), contrôlent de vastes zones de culture de coca et de marijuana, et au Pérou où le Sentier Lumineux a su allier sa puissance de persuasion envers les paysans cultivateurs de drogues à la richesse de l'industrie du coca au main de puissants cartels pour prélever une taxe sur les exportations. En Colombie, la violence terroriste de recours à la terreur aveugle, dénommée « stratégie à la colombienne » par Xavier Raufer, est certes utilisée par les organisations révolutionnaires mais aussi par les Cartels de la drogue pour se protéger non seulement contre les forces de gouvernementales mais aussi contre les exactions des guérilleros avec lesquels ils interfèrent pour le contrôle d'un territoire. Ainsi, le terrorisme n'est plus seulement une expression politique mais un système d'intimidation et d'imposition, par une criminalité au sens large, du pouvoir sur de vastes zones de non droit .

Une fois leurs sources de financement établies, les organisations terroristes devront blanchir leurs fonds puis les utiliser à des fins opérationnelles et de propagande. Dans les deux cas, les circuits financiers sont identiques à ceux utilisés par la grande criminalité.

La mondialisation a permis, grâce à une plus grande ouverture vers l'extérieur, aux groupes criminels de diversifier leurs activités et d'accroître leur potentiel. Il en a été de même de groupuscules terroristes qui ont, à partir de 1990, perçu l'intérêt de se rapprocher des organisations criminelles. « La séparation antérieure entre les deux sphères, qui ne

¹¹ CETTINA Nathalie, « Terrorisme : l'histoire de sa mondialisation », p.264; L'Harmattan, 2001.

fonctionnent pas selon les mêmes objectifs, est en train de voler en éclat. L'intérêt de travailler en commun dépasse les différends idéologiques »¹². Depuis 1989, la frontière entre activités criminelles et terroristes s'estompent. Les groupes terroristes dans leur logique idéologique révolutionnaire se livrent à des actes de banditismes comme le trafic de drogue ou l'extorsion de fonds. A l'inverse, les organisations criminelles, tels les Cartels de la drogue en Colombie ou la mafia sicilienne, recourent de plus en plus à des actes de terrorismes. Ainsi le terrorisme ne serait plus seulement une expression politique mais un système d'intimidation et d'imposition, par une criminalité au sens large, du pouvoir sur de vastes zones de non droit, les « zones grises ».

1.3. Un terrorisme global

Lors d'un interview, Thierry de Montbrial précisait que « la caractéristique de la mondialisation est que toutes les activités tendent à être globale : cela vaut pour les entreprises comme pour les terroristes. La notion de globalisation n'est donc pas une notion économique, elle est liée à l'activité. Aujourd'hui, le théâtre d'opération tend à être mondial et les terroristes opèrent au niveau mondial. Une opération comme celle du 11 septembre 2001 correspond bien à une notion de terrorisme global, où un attentat est préparé en Asie, en Allemagne, aux Etats-Unis ou ailleurs ».

Sous le joug de la mondialisation, la pratique terroriste qui évolue en même temps que la violence dans la société où elle se manifeste peut être utilisée n'importe où, n'importe quand et par n'importe qui. En d'autre terme, elle se globalise.

1.3.1. De nouvelles formes de terrorismes

La dernière décennie du XX^{ème} siècle voit naître une forme nouvelle d'expression des minorités qui tentent par la violence terroriste d'imposer une conception idéologique propre, au plan religieux ou sectaire. On passe « d'une vague d'attentats à caractère nationaliste, d'un terrorisme d'État, à des manifestations de fanatisme religieux et extrémiste, voire à l'expression de délires irrationnels »¹³. On assiste à la montée de ce phénomène à la fois dans

¹² CETTINA Nathalie, « Terrorisme : l'histoire de sa mondialisation », p.272-273; L'Harmattan, 2001.

¹³ RAUFER Xavier, Jeune Afrique, Interview, 14-20 septembre 1995.

les sociétés occidentales et dans les sociétés du Sud. Dans les deux cas, l'usage du terrorisme procède pour une partie de la population d'un rejet de la modernité, de l'évolution de la société, en prônant le retour à des pratiques idéalistes jugées plus justes et plus naturelles. L'appel à la religion en devient le vecteur.

Les sociétés occidentales renouent avec de nouvelles formes de religiosité qui dépassent les carcans traditionnels d'une religion « classique », catholique, protestante ou orthodoxe, en développant des croyances où des groupes guidés par la folie charismatique de nouveaux prophètes se préparent à la fin de l'humanité. L'Occident doit ainsi faire face à l'émergence d'un terrorisme sectaire millénariste ou apocalyptique. La religiosité qui se développe au sein de ces groupes se traduit par le culte de puissances divines, passant par l'obéissance à un « maître », incarnation sur terre de l'esprit divin. L'emploi du terrorisme par une secte millénariste se pose aujourd'hui comme une menace encore floue, imprécise et difficilement prévisible. Les précédents de Waco aux États-Unis¹⁴ ou de la secte Aum à Tokyo en 1995¹⁵ en sont pourtant l'incarnation. Ces sectes, dont les plus importantes sont transnationales¹⁶, prônent la destruction du monde pour le sauver et sont donc susceptibles de basculer dans des pulsions suicidaires ou meurtrières de masse par la mise en œuvre d'armes de destruction massive.

Cette recherche de « religiosité » apparaît également dans l'émergence d'un courant radical écologique sur la base d'une frustration apportée par le progrès dans les pays industrialisés. Se profile la notion « d'éco-terrorisme » entendue comme l'usage de la violence pour défendre la biodiversité. Ce mouvement radical regroupe diverses organisations dont la plus célèbre et la plus active est Earth First, apparue en 1980. Prédissant une imminente catastrophe biologique censée causer la destruction de la planète, elle s'engage dans un militantisme exacerbé de défense de l'environnement, glissant de la désobéissance civile au terrorisme. L'éco-terrorisme correspond à une sacralisation de la nature et de la planète. Il érige l'activisme militant au rang de défense d'une idéologie comme il en reste peu dans le monde après la chute des idéologies révolutionnaires de gauche ce qui lui permet de connaître une diffusion mondiale. Si les actes terroristes de ces mouvements se limitent principalement au sabotage de la propriété privée ou publique, le désir de protection de la nature pousse des groupes extrémistes à sacrifier l'être humain au profit de l'espèce humaine, basculant ainsi

¹⁴ 86 morts en 1993

¹⁵ 12 morts et 5500 blessés dans une attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo.

vers des thèses millénaristes ou apocalyptiques. Ainsi, le groupe américain Gaïa, composé de savants et de techniciens, rechercheraient un produit biologique capable de détruire l'homme sans affecter les espèces animale.

Les sociétés du Sud, pour leur part, sont bousculées par l'émergence de mouvements islamistes radicaux. Leur dévouement absolu et exclusif à une cause religieuse les pousse à l'intolérance et parfois à l'usage de la violence. Il s'enracine au cœur des sociétés du sud et conquiert le monde occidental par l'intermédiaire de certaines diasporas. Cette violence à motivation religieuse est mise en œuvre par des groupuscules autonomes et incontrôlés susceptibles d'exprimer à tout moment, en tout lieu, sans logique diplomatique déterminée, par la terreur aveugle, une idéologie meurtrière. On assiste, à la fin du XX^{ème} siècle, à l'irruption, en de multiples points du globe, de mouvements islamistes radicaux revendiquant la violence aveugle au nom du jihad. En Asie du Sud-Est (Malaisie, Philippines, Cachemire, Sri Lanka, Pakistan), en Asie centrale (Tchéchénie, Ouzbékistan), en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, la violence s'exprime au gré d'attentats massacres. La forme la plus aboutie de ce terrorisme de masse est sans nul doute l'organisation Al-Qaida.

A côté de l'émergence de ces mouvements terroristes violents, la globalisation du terrorisme se traduit également par l'apparition d'un terrorisme mondial de haute technologie : le cyberterrorisme. Il recouvre deux formes d'utilisation de la technologie Internet au profit des groupes terroriste : d'une part, la diffusion idéologique et la sécurisation des communications entre réseaux terroristes, et d'autre part, la possibilité de mener des attaques contre les intérêts informatiques de pays cibles. Si l'utilisation de la première acceptation par les groupes terroristes ne fait aucun doute, des attaques terroristes menées sur Internet restent moins probables dans la mesure où, pour frapper l'opinion publique, un attentat « classique » reste le moyen le plus efficace. Il faudrait qu'un cyberattentat cause le même choc sur une population que l'explosion de bombes. Il n'existe pas encore d'exemples de tels attentats aujourd'hui, mais une attaque qui couperait par exemple l'électricité pendant quelques jours provoquerait sans doute un choc comparable. En tout cas, la menace est prise au sérieux outre-Atlantique où moins d'un mois après les événements du 11 septembre 2001 a été créé un poste de conseiller spécial du Président pour la sécurité dans le Cyberspace.

¹⁶ La secte Aum revendique 10.000 membres au Japon, 30.000 en Russie, d'autres à New-york, Bonn ou au Sri-Lanka.

Le nouveau terrorisme se caractérise, par rapport à l'ancien, par son effet létal maximum. On constate en effet que, depuis dix ans, la létalité des attentats est en constante progression alors que, statistiquement, leur nombre baisse. L'élément médiatique est peut-être devenu décisif : le fait terroriste noyé dans un flot continu d'information ne peut pour exister socialement que dépasser un certain seuil. L'hyperterrorisme mis en exergue par les attentats du 11 septembre 2001 semble né de ce besoin d'impact de masse à atteindre par certains groupes terroristes.

1.3.2. L'hyperterrorisme

François Heisbourg définit l'hyperterrorisme comme étant la capacité de destruction de masse par un groupe non étatique. Cette capacité recouvre à la fois les opérations terroristes du type des attentats du 11 septembre 2001 utilisant des moyens « classiques » et des actes mettant en œuvre des armes de destructions massives sous forme d'un terrorisme non conventionnel. On assiste avec l'hyperterrorisme à la conjonction de la destruction de masse, rendue possible par l'accès aux technologies contemporaines, et de la nature apocalyptique des organisateurs. Mais l'hyperterrorisme réside aussi dans la nature des groupes concernés. Jusqu'à la fin des années 1980, le terrorisme était essentiellement à vocation politique calibrant donc ses moyens et ses cibles en fonction de la recherche d'objectifs politiques tangibles. Pendant les années 1990 sont apparus des groupes comme celui d'Oussama Ben Laden pour lesquels les catégories dominantes sont alors le paradis et l'enfer. Aucun frein politique n'est susceptible de fixer les limites à l'action de telles organisations. Le terrorisme non conventionnel ne peut donc pas réellement concerner les organisations poursuivant un but politique clairement défini comme les organisations indépendantistes « classiques ».

Le passage à l'hyperterrorisme que constitue le 11 septembre signifie que le tabou de la destruction massive est désormais levé. Dès lors, le risque d'emploi d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques par des terroristes entre dans le champ du réel, en particulier parce que les acteurs de ce terrorisme non conventionnel recherchent des armes plus « médiatiques » ou « d'un impact de masse ». La mondialisation des échanges industriels et des communications a ouvert de façon considérable l'accès aux technologies avancées, dont la dualité n'a cessé de croître ces dernières années. Les pays désirant se doter de matériels de

guerre technologiquement avancés peuvent donc trouver sur le marché, soit les armes, soit les technologies permettant d'améliorer des matériels existants. Ces pays proliférants peuvent apporter un soutien discret à des organisations terroristes pour une utilisation insidieuse de moyens nucléaires, biologiques ou chimiques, même faiblement militarisés, contre des objectifs situés sur le territoire national d'un pays cible ou contre des troupes déployés sur des théâtres extérieurs. Pour autant, la mise en œuvre de ces armes de destruction massive par des groupes terroristes s'avère délicate ce qui limite le risque d'occurrence de telles attaques.

En effet, la démarche menant à un attentat nucléaire est très compliquée, onéreuse et aléatoire. Cette option avait d'ailleurs été étudiée puis rejetée par la secte Aum. Elle peut donc être classée de très faible probabilité. Cependant, l'hypothèse d'un attentat visant la dissémination de substances radioactives dont l'accessibilité est relativement aisée est un cas de figure particulièrement dangereux car il conjugue la facilité de conception, de mise en œuvre, de l'exécution à un impact médiatique et psychologique majeur. Le terrorisme biologique est une menace qu'il ne faut pas sous-estimer. Cependant, les terroristes devront surmonter un nombre important d'obstacles¹⁷ avant de pouvoir mener à bien ce type d'opérations. Ces difficultés rendent peu probable l'utilisation d'agents biologiques par des terroristes qui préféreront vraisemblablement se tourner vers les armes chimiques qui présente pour la plupart des experts la probabilité d'emploi la plus élevée, comme le montre le précédent de la secte Aum.

Parce qu'il utilise la capacité offerte par la mondialisation d'accéder aux connaissances et aux technologies nécessaires à l'accomplissement d'actes de destruction massive où que ce soit dans le monde et de démultiplication de l'effet d'annonce et de l'impact de tels actes, l'hypercenterrorisme est une forme majeure du terrorisme global dont Al-Qaida est une représentation pour l'instant « conventionnelle » mais qui pourrait à terme basculer dans le terrorisme non conventionnel¹⁸.

¹⁷ Difficultés pour se procurer un agent, à le cultiver, à le conditionner pour la dissémination, à déterminer le dosage optimum et enfin à le disséminer. En outre, la maîtrise de l'ensemble de la chaîne des compétences n'est pas aisée et nécessite des moyens financiers importants.

¹⁸ « Al-Qaida fait et continue de faire de gros effort non seulement pour acquérir du matériel destiné à des attentats chimiques, biologiques et nucléaires, mais aussi pour trouver les moyens d'en faire des armes utilisables », Paul Wilkinson, chercheur au Center for the study of terrorism and political violence.

1.3.3. le cas Al-Qaida

Al-Qaida. est indéniablement un mouvement mondial capable d'opérer sur tous les continents et d'engendrer un conflit planétaire sans précédent. Créée officiellement par Ben Laden après le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, cette organisation consiste en la mise en réseaux¹⁹ de différents groupes islamistes dont les membres sont, pour la majorité, passés par les camps d'entraînement afghans, mais aussi du Soudan, du Yémen, de Tchétchénie, de Somalie, des Philippines ou du Tadjikistan, et qui, disséminés ensuite à travers le monde, forment un groupe dont la cohésion passe par le courrier électronique et Internet. La démobilisation des moujahidin à la fin du jihad afghan contre les soviétiques a ainsi facilité l'internationalisation d'Al-Qaida dont l'objectif est d'établir, par une collaboration avec des groupes islamiques radicaux, un califat panislamique pour tous les peuples musulmans.

Pour intervenir avec succès dans les conflits impliquant des musulmans, Al-Qaida a établi son contrôle idéologique, politique, financier et militaire sur plusieurs groupes terroristes islamiques. Dans cette optique, un « Front islamique international pour la lutte contre les juifs et les croisés » regroupant divers groupes extrémistes musulmans a été constitué à l'initiative d'Oussama Ben Laden en février 1998. Pour fonctionner au niveau planétaire, Al-Qaida a donc créé un cadre stratégique d'organisations politiques et militaires qui recouvre deux réalités : un noyau originel et logistique, basé en Afghanistan jusqu'à la chute du régime Taliban et aujourd'hui mouvant mais toujours relié au reste de l'organisation grâce aux nouvelles technologies de communication, et des groupuscules autonomes, dispersés à travers le monde mais aptes à fédérer leurs actions grâce à leur mise en réseaux à partir du noyau originel. Cette structure en « toile d'araignée » permet à Al-Qaida de générer de nouvelles cellules grâce à ses réseaux qui ont des liens étroits, d'ordre socio-économique, politique et religieux avec les communautés musulmanes dans au moins 90 pays.

Globalement, le mode de fonctionnement d'Al-Qaida est décentralisé, les réseaux fonctionnant comme des « franchises²⁰ », même si la réactivation d'un lien vertical hiérarchique peut apparaître par intermittence de manière ad hoc comme pour le choix des cibles du 11 septembre. Cette structure décentralisée s'appuie sur une spécialisation par pays. Ainsi, en Europe, Al-Qaida disposerait d'une quinzaine de responsables des différents aspects logistiques, répartis par pays. L'Italie serait utilisée pour la fourniture de faux papiers (permis

¹⁹ D'où la notion de base de données informatique qui explique le nom d'Al-Qaida, an arabe « base », attribué par les services de renseignements américains à cette mise en réseaux de terroristes.

de séjour, passeports falsifiés...) alors qu'en Espagne, la contrebande permettrait de lever des fonds rapidement. La France, pour sa part, jouerait le rôle de filière de recrutement, Londres étant, quant à elle, la capitale financière et idéologique. Enfin dans le cas des attentats du 11 septembre, l'Allemagne aurait servi de base arrière.

Al-Qaida possède donc tous les attributs de l'organisation terroriste globale : ramification mondiale, capacité financière autonome (fondée sur le trafic de drogue à partir de l'Afghanistan, les réseaux d'organisations caritatives musulmanes²¹ et la fortune personnelle d'Oussama Ben Laden), utilisation sophistiquées des nouvelles technologies de communication à la fois pour l'organisation, la planification, la conduite de ses opérations et pour leur médiatisation afin d'optimiser leur effet. Il est le premier groupe terroriste multinational du XXI^{ème} siècle.

Face à ce terrorisme globalisé, il est nécessaire de disposer d'une organisation et d'une structure elles-mêmes globales. Dès lors, les relations entre États ne pouvaient que se modifier afin de trouver des réponses globales à apporter au défi représenté par le terrorisme global tel qu'il vient d'être décrit.

²⁰ Terme employé par les chercheurs de la fondation pour la recherche stratégique.

²¹ Un cinquième des ONG islamiques seraient infiltrées par Al-Qaida.

Partie II

Les impacts de cette globalisation sur la géopolitique et les relations inter-étatiques

2.1. Une nouvelle donne géopolitique

Depuis la chute du mur de Berlin et la « victoire » du libéralisme sur le collectivisme socialiste concrétisée par la mondialisation, les relations internationales se sont polarisées autour des Etats-Unis seul pays à posséder l'ensemble des attributs d'une puissance mondiale.

Malgré l'émergence de l'Union Européenne et l'avènement de l'OMC²², le poids économique et financier des Etats-Unis reste prépondérant pour l'équilibre économique et financier mondial. Les années de croissance de la dernière décennie ont pu faire croire que la mondialisation avait permis de réduire cette prédominance mais le ralentissement de l'économie américaine en ce début de siècle prouve à quel point le monde entier dépend encore des résultats économiques des Etats-Unis.

Militairement, les Etats-Unis restent le seul pays à posséder l'ensemble des capacités et composantes qui permettent à une nation d'agir en totale indépendance et en totale autonomie de moyens. Les augmentations du budget de la défense américaine confirment la volonté américaine de conserver cette hégémonie militaire face aux nouvelles menaces, en particulier face à la menace d'armes de destruction massive mises en œuvre par des États ou des groupes terroristes.

Ainsi, la géopolitique post guerre froide s'articule naturellement autour des Etats-Unis et de leurs relations avec les grands pôles mondiaux, la Russie, l'Asie et la Chine, le Proche et Moyen-Orient et l'Europe. L'émergence d'un terrorisme global qui a eu pour première cible les États-Unis, s'il ne modifie pas fondamentalement cette articulation, ne pouvait qu'avoir un impact sur les liens entre ces différents pôles.

²² Organisation mondiale du commerce

2.1.1. le rééquilibrage des relations internationales

La Russie et les relations américano-russes

Les attentats du 11 septembre ont accéléré le rapprochement américano-russe ébauché dès le mois de mai 2001 lors de la signature du traité SORT²³ qui réglait le différend lié à l'abandon unilatéral du traité ABM par les Etats-Unis. Vladimir Poutine, qui a un besoin vital des occidentaux pour relever le défi du redressement économique de son pays, a très vite compris le parti qu'il pouvait tirer de cette attaque anti-américaine.

Outre l'occasion offerte de placer la guerre en Tchétchénie dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme appelée de ses vœux par George Bush, cet événement allait lui permettre d'imposer la Russie comme un interlocuteur essentiel pour les Etats-Unis. Le besoin américain de bases en Asie centrale et de renseignements sur le terrorisme pour mener leur campagne en Afghanistan et d'assurer leur approvisionnement pétrolier en cas de guerre contre l'Irak les a conduit à privilégier le partenaire russe qui est apparu plus fiable que certains partenaires européens. Ainsi, la Russie est devenu membre à part entière du G8 dont elle assumera la présidence en 2006 et ses relations avec l'OTAN se sont approfondies avec la création d'un conseil à 20, où toutes les questions de sécurité (trafics illicites, terrorisme, prolifération, à l'exclusion de la sécurité collective) pourront être débattues avec la Russie.

La relation russo-américaine semble obéir à une nouvelle logique, les sujets traditionnels de friction, comme l'élargissement de l'Alliance atlantique ou la défense antimissile étant relégués au second plan, alors que les domaines d'intérêt commun et de coopération potentielle, comme les échanges commerciaux ou la lutte contre le terrorisme sont mis en exergue.

Ce rapprochement marqué avec les Etats-Unis, combiné à une politique étrangère beaucoup active depuis l'accession au pouvoir de Poutine en 2000 que ce soit vers ses anciens alliés, l'Ukraine, les États d'Asie centrale, l'Inde, mais aussi vers l'Iran²⁴ et la Chine²⁵, permet à la Russie d'être aujourd'hui un acteur majeur des relations internationales.

²³ Strategic Offensive Reduction Treaty sur la réduction du potentiel stratégique offensif signé le 24 mai 2002 à Moscou.

²⁴ Signature en mars 2001 d'un accord de coopération concernant les armes, le nucléaire civil, les routes commerciales, le pétrole et le gaz.

²⁵ Signature en juillet 2001 d'un traité d'amitié et de coopération pour 20 ans.

L'Asie

La Quadriennial defense review publiée le 30 septembre 2001 permet de constater que les préoccupations géopolitiques américaines se déplacent vers l'Asie au sens large, le long d'un « axe d'instabilité » allant du Moyen-Orient à l'Asie du Nord-Est. La zone littorale de l'Asie de l'Est, s'étendant du Golfe du Bengale à la mer du Japon y est identifiée comme une région à risques, alors que la présence militaire américaine y est jugée insuffisante. Enfin, la montée en puissance de Chine transparaît comme une préoccupation majeure des États-Unis.

Pour autant, la Chine n'a pas hésité à se joindre à l'alliance contre le terrorisme. Deux facteurs expliquent ce ralliement chinois. D'une part, la Chine, à l'image de la Russie et du problème tchéchène, espère, grâce à cette coopération, davantage de compréhension des occidentaux pour son attitude face aux problèmes des minorités, essentiellement au Xinjiang et au Tibet. Elle a, à cet effet, relancé le Pacte de Shanghai²⁶ dont l'objectif est de coordonner les actions menées contre le terrorisme et les infiltrations islamistes en Asie centrale. D'autre part, la Chine entend se consacrer durablement à son développement économique et à la solution des immenses problèmes sociaux qui en résultent. Pour cela, il faut minimiser les occasions de conflits extérieurs. A ce titre, une bonne entente avec les États-Unis est cruciale.

La communauté internationale doit également faire face à la confirmation de l'existence d'un perturbateur majeur dans la région : la Corée du Nord, un des « États voyous » ciblé par les États-Unis. Profitant de la crise irakienne, Kim Jong-Il a lancé un coup de poker nucléaire qui finalement a eu pour effet de rapprocher la Chine et le Japon autour d'un objectif commun, empêcher l'émergence d'une puissance coréenne économiquement performante au Sud et nucléarisée au Nord. Ainsi, le bluff nord coréen a peut-être préparé le « rétablissement d'un très grand empire asiatique fondé sur la concertation permanente de la Chine et du Japon... ; il renforce, à tout le moins,... ceux à Pékin et à Tokyo qui seraient prêts à jouer la carte d'un panasiatisme raisonnable²⁷ » même si, pour l'instant, ces deux pays, comme la Russie, ne s'impliquent pas directement dans cette crise préférant laisser Washington affronter seul Pyongyang.

Montée en puissance de la Chine, future concurrente de l'hégémonie américaine en Asie, défi nord-coréen, on le voit l'Asie est certainement la prochaine zone de tensions du XXI^{ème} après celle du Proche et du Moyen-Orient.

²⁶ Ce Pacte regroupe la Chine, la Russie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kazakhstan et le Kirghizstan.

²⁷ ADLER Alexandre, « Le temps des conflits exacerbés », Le Figaro, le 6 février 2003

Le Proche et Moyen-Orient

Si la dépendance américaine vis à vis des ressources énergétiques du Moyen-Orient est rappelée dans la Quadriennial defense review, cette région y est surtout signalée comme un foyer de prolifération d'armes de destruction massive et de capacités balistiques, et comme une base pour les groupes terroristes. Elle revêt donc une importance toute particulière pour les Etats-Unis dans l'après 11 septembre. Deux zones focalisent toute l'attention de la communauté internationale et bien sûr des américains : Israël et le golfe arabo-persique enlisé dans le conflit irakien et le rôle ambigu des saoudiens vis à vis des islamistes.

Bien que le règlement du conflit israélo-palestinien reste une priorité de la communauté internationale, de fortes divergences existent concernant les modalités pratiques de ce règlement entre les Etats-Unis, premier soutien d'Israël, et les européens en particulier. Cependant, les événements du 11 septembre ont fait prendre conscience à l'administration Bush de la nécessité de s'impliquer dans ce dossier. Cet infléchissement de la politique américaine s'est concrétisé en mars 2002 par la résolution 1397 du Conseil de sécurité, introduite par les Etats-Unis, qui affirme « une vision où deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans des frontières sûres et reconnues ». Ce premier pas vers la création d'un État palestinien, souhaité par l'Europe et par les pays arabes, n'a pas été suivi, dans les faits, d'une pression accrue sur Ariel Sharon. En effet, les américains se focalisent d'abord sur l'éradication des soutiens du terrorisme dans la région, Afghanistan puis aujourd'hui Irak, et sur la recomposition de la géopolitique du golfe arabo-persique avec en particulier la redéfinition du poids de l'Arabie saoudite dans la région à l'aune des attentats du 11 septembre.

Depuis la chute du Chah d'Iran en 1979, l'Arabie saoudite était une pièce maîtresse de la stratégie américaine dans le Golfe arabo-persique. La première guerre du Golfe en 1991 n'a fait que renforcer ce statut avec l'autorisation faite aux forces aériennes américaines de disposer d'une base aérienne permanente près de Dhahan et de facilités aériennes à Taïf et Riyad. Enfin, le pétrole saoudien représente 18% des importations américaine de brut. Or, les attentats du World Trade Center et sur le Pentagone ont mis en évidence la collusion entre l'Arabie saoudite et le terrorisme islamiste. Ce jour là, 15 des 19 kamikazes étaient saoudiens. L'administration américaine réalise que son allié, berceau du fondamentalisme wahhabite, a engendré et financé ses ennemis. Aujourd'hui, les Saoudiens refusent que leur sol serve de base arrière à une nouvelle guerre contre l'Irak et le prince héritier Abdallah a l'intention de

demander le retrait de toute présence militaire américaine du royaume une fois la guerre terminée. Ce changement a reçu l'aval des Etats-Unis qui ont déjà entamé un redéploiement de leur dispositif militaire dans le golfe. Mais les américains savent aussi que « c'est à Ryad que se trouvent les clés financières, pétrolière et stratégique du nouvel Moyen-Orient qu'ils veulent redessiner. Pour y parvenir, et tenter de réformer l'Arabie saoudite, ils ont besoin d'une base arrière amie, laïque et potentiellement puissante : l'Irak²⁸ ». Ainsi, on voit se dessiner un vaste projet de redéfinition des alliances avec les pays du golfe arabo-persique dans lequel les Etats-Unis semblent engagés : chute de Saddam Hussein et contrôle politique, militaire et économique de l'Irak, aide à la réforme politique et économique du royaume saoudien afin de circonscrire la capacité de nuisance des religieux anti-américains, normalisation des relations avec l'Iran et redéploiement militaire entre le Koweït, Bahreïn qui accueille déjà le quartier général de la V^e flotte, le Qatar, voire Djibouti et à terme l'Irak.

Cependant, on assiste en parallèle à l'émergence d'une troisième force qui se met peu à peu en place. Elle réunit les États qui refusent de s'aligner sur les Etats-Unis, mais cherchent néanmoins à maintenir des liens avec eux sur une base pragmatique : l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les modérés iraniens du président Khatami et, de temps à autre l'entourage du président syrien Bashar Assad. La Turquie du premier ministre islamiste Abdullah Gül a su jouer en complète harmonie avec le chef de la diplomatie du royaume saoudien, le prince Saoud dont la mère est turque, pour renforcer cette troisième voie musulmane. On voit donc se dessiner un retour ottoman au Moyen-Orient alors même que la Turquie est en passe de réussir son ancrage européen.

Les événements de ce début de siècle voient s'affronter dans cette région deux logiques stratégiques : celle des États-Unis qui veulent remodeler à leur profit la donne géopolitique du golfe arabo-persique afin d'en contrôler les ressources pétrolières et celles de deux puissances non arabes et musulmanes, la Turquie et l'Iran, qui pourraient faire passer sous leur tutelle tout le monde arabe. Face à ces événements, l'Europe peine à faire entendre sa voix.

²⁸ DUTEIL Mireille, L'Arabie, la clé de la bataille », Le Point, 21 février 2003.

L'Union européenne

En effet, un des traits caractéristiques du rééquilibrage géopolitique qui se dessine est que l'Europe tend à se marginaliser en même temps que le centre de l'échiquier mondial se déplace vers l'Asie.

Certes, l'immense majorité des européens a réagi avec émotion au drame qui touchait leur allié américain mais, « en politique, les émotions ne dominent pas durablement la scène »²⁹. Très rapidement, Georges Bush, fort de l'expérience du Kosovo, a signifié qu'il entendait conserver les mains libres dans la guerre contre Al-Qaida en agissant seul mais avec un soutien politique et militaire ponctuel de ses alliés en particulier européens. Si tous s'accordaient sur la nécessité d'agir en Afghanistan, les pays européens ont coopéré avec les Etats-Unis sur une base individuelle et non pas sur celle d'un front uni européen offrant ses services à l'allié américain. Même l'OTAN³⁰ qui a activé l'article 5 de son traité dès le 12 septembre 2001 n'a joué qu'un rôle de supplétif auprès des États-Unis. Ainsi, force est de constater que, dans l'ordre des opérations militaires, les Européens et l'Union européenne, en tant que telle, furent une nouvelle fois marginalisés.

Dans l'état actuel de ses institutions, l'Union européenne reste incapable d'affirmer et de défendre ses intérêts les plus fondamentaux et la perspective de son élargissement ne fait que renforcer la crainte d'une Union « géant économique mais nain politique ». Une Union de plus en plus large, hétérogène et bancal sur le plan institutionnel serait voué à l'échec et conduirait à son éclatement. Pour relever ce défi, le Conseil européen de Laeken en décembre 2001 a mis en place une Convention sur l'avenir de l'Union européenne afin de préparer la réforme de ses institutions dans la perspective de son élargissement. Aujourd'hui, si les principaux pays européens divergent moins entre eux qu'entre chacun d'eux et les Etats-Unis, ils restent divisés sur des points parfois majeurs comme dans le cas de l'intervention militaire en Irak mais plus généralement secondaires. Ces dissensions mettent en péril la cohésion de l'Union européenne avant même l'élargissement. Les résultats des travaux de la Convention revêtent plus que jamais une importance cruciale pour le devenir de l'Union.

Ainsi, jusqu'à la fin des travaux de cette Convention qui devrait permettre d'ébaucher une ligne directrice commune de politique étrangère et de défense, l'Union est vouée à l'attentisme politique et continuera donc d'être marginalisée dans les grandes affaires du monde.

²⁹ de MONBRIAL Thierry, « Perspective », p.20, Ramsès 2003; DUNOD.

³⁰ Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

2.1.2. La montée de l'anti-américanisme

Ce rééquilibrage géopolitique et les derniers événements ne font que confirmer le primat américain sur le monde. Dès lors, les Etats-Unis semblent stigmatiser toutes les rancœurs. S'ils subjuguent toujours le reste du monde, leur hégémonie économique, politique et militaire effraie et crée un sentiment anti-américain mondial. Cette montée de l'anti-américanisme se focalise particulièrement sur deux domaines : la lutte contre la mondialisation et la conception des relations internationales.

Jean-François Revel, dans son ouvrage « l'obsession anti-américaine », relève que « la lutte contre la mondialisation, c'est-à-dire contre la liberté de circulation des personnes et des biens, à laquelle il est difficile d'être par principe hostile, cache une lutte plus fondamentale et plus ancienne contre le libéralisme et donc contre les Etats-Unis, son principal représentant et son plus puissant véhicule planétaire ». Cet ouvrage souligne que l'anti-américanisme remonte à la naissance même des Etats-Unis et n'est donc pas uniquement lié à la mondialisation. Pendant tout le XIX^{ème} siècle, on va assister à une vague de critiques qui prennent pour cible un pays considéré comme « barbare », notamment en raison de son peuplement, et dont le système économique et industriel apparaît comme un instrument d'oppression et de déshumanisation. On retrouvera, peu ou prou, cet argumentaire au XX^{ème} siècle. S'y ajoute alors la critique du matérialisme américain et l'idée selon laquelle tout s'y mesure selon des conceptions mercantiles : les Américains n'agissent et ne pensent qu'en fonction de l'argent et de la rentabilité. La mondialisation apporte à cette vision celle d'un monde façonné par des principes et des standards venus d'outre-Atlantique qui menacent notre originalité, la personnalité des États et la mentalité des individus.

Ainsi, aujourd'hui, les attaques contre la mondialisation, avec son dogme de l'ouverture des marchés, la sanctification des multinationales et l'appel à un désengagement de l'État, se lisent comme l'incarnation du modèle américain rejeté par les anti-mondialistes. Les rapports entre américanisation du monde et mondialisation apparaissent de plus en plus complexes. Ils constituent une source de frustrations et de tensions pour ceux qui ressentent la puissance américaine comme une puissance hégémonique globale consistant à créer un empire non territorial par l'exploitation de sa culture de masse³¹ et de sa capacité commerciale particulièrement adaptée à la mondialisation puisqu'elle découle du modèle libéral américain.

³¹ La vente des produits culturels américains se situe au deuxième rang des exportations américaines.

L'anti-américanisme proviendrait ainsi de l'incompatibilité entre le maintien de l'identité propre à chaque communauté, de la cohésion nationale et le processus de mondialisation qui détruirait le tissu des sociétés, aurait pour source idéologique le libéralisme à l'excès prôné par la société américaine et serait vécu comme une « américanisation » de nos sociétés. Les mouvements anti-mondialisation, comme Attac³² ou la Confédération paysanne de José Bové, réduisent les Etats-Unis à une jungle néo-libérale qui ne devrait sa richesse qu'au pillage du tiers-monde par l'entreprise de ses firmes multinationales. Finalement, les militants de ces mouvements semblent peu sensibles à une analyse approfondie des faits car ils sont animés d'une telle foi anti-libérale qu'elle débouche inéluctablement sur un rejet, voire une haine, de l'Amérique.

Cette confusion entre anti-américanisme et anti-mondialisation s'est concrétisée à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Face à cet événement qui touchait un des symboles de la mondialisation et de la puissance économique et financière des Etats-Unis, le World Trade Center, les mouvements anti-mondialisation ont dû adapter leur message sous peine d'assimiler leur anti-américanisme aux actes terroristes. On a alors assisté à un changement de sémantique : on ne parlera plus ainsi d'anti-américanisme mais d'anti-impérialisme. Cette nouvelle approche de l'anti-américanisme a été d'autant plus facilement adoptée par les mouvements anti-mondialisation qu'elle rejoint les reproches faits par de nombreux « intellectuels » et hommes politiques à travers le monde concernant la conception des relations internationales dans le cadre de la mondialisation.

Il existe en effet une différence fondamentale de perception de ce que devraient être les relations internationales dans un monde de plus en plus interdépendant. Les Américains raisonnaient en terme de « système international » composé d'États indépendants et où les institutions internationales ne seraient que le reflet des rapports de force et de la répartition du pouvoir entre ces Etats. Pour leur part, les Européens, éclairés par des siècles de conflit et l'expérience de la construction européenne, militeraient pour une certaine interdépendance et une solidarité internationale imposées par les effets de la mondialisation. A l'unilatéralisme dont semble faire preuve les Etats-Unis, non seulement en matière de sécurité mais aussi par leur refus de ratifier un certain nombre de traités ou conventions internationales (traité de Kyoto sur les gaz à effet de serre, protocole de vérification du traité interdisant les armes biologiques, convention créant la cour pénale internationale, etc.), les européens opposent un

³² Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens.

monde multilatéral mû par des mécanismes multinationaux auxquels chacun devrait se conformer. Cette opposition conceptuelle des relations internationales entre, pour schématiser, l'unilatéralisme américain et le multilatéralisme des autres démocraties, est aujourd'hui la source majeure de l'anti-américanisme à travers le monde. Or, les événements récents semblent montrer que l'approche pragmatique américaine, favorable en l'absence d'un réel « gouvernement mondial » à l'unilatéralisme quand ses intérêts vitaux sont menacés, l'emporte ravivant par la même le sentiment anti-américain.

2.2. Vers la fin du multilatéralisme ?

Les attentats du 11 septembre ont provoqué un rééquilibrage géopolitique majeur dont les conséquences principales sont le renforcement des États et des attitudes unilatérales et le déclin du multilatéralisme. Pour autant, la lutte contre le terrorisme ne peut se concevoir sans une large coopération internationale.

2.2.1. Le retour de l'État-nation

La chute du bloc soviétique et les crises qui ont émaillé la fin du XX^{ème} siècle ont entretenu l'illusion, tout particulièrement dans les démocraties occidentales, que la probabilité qu'une menace militaire se concrétise sur leur territoire national était devenue extrêmement faible. Dès lors, à l'image de la doctrine militaire américaine, les pays occidentaux ont orientés leurs politiques de défense vers l'acquisition des capacités de projection de puissance et de forces leur permettant d'agir dans le cadre d'opérations multinationales de gestion de crises. En Occident, le multilatéralisme économique, diplomatique ou militaire est érigé alors en dogme. Pour les forces armées, cette nouvelle approche se traduit par des réductions budgétaires, la professionnalisation des grandes armées européennes et une réduction des effectifs. Au niveau politique, elle se concrétise par le renforcement du poids de l'ONU dans le règlement des conflits et celui des structures multinationales de défense avec des avancées significatives de la défense européenne à partir de 1998 et le processus d'élargissement de l'OTAN. Tout semblait concourir, y compris le succès apparent de la construction européenne, à atténuer, voire à faire disparaître, la notion d'État nation.

Les attentats du 11 septembre ont sonné le glas de cette théorie. Ils ont dramatiquement rappelé que tout territoire national est susceptible d'être le théâtre d'une attaque directe par des moyens asymétriques³³ qui permettent de contourner les défenses mises en place par les États. Or, une des conditions indispensables pour qu'un peuple admette de se soumettre à l'autorité d'un gouvernement est que celui-ci lui garantisse sa protection. Ce contrat entre gouvernant et gouverné est une des pierres angulaires de toute nation. Dès lors, il est légitime qu'en temps de risque majeur, les populations se tournent vers leurs gouvernements pour réclamer qu'ils assurent leur défense. La gestion de crise est donc éminemment nationale. Un pays directement menacé ne peut que réagir de façon unilatérale, du moins dans un premier temps. Il en va de sa survie identitaire. Cette tendance d'un retour en force du concept de défense nationale et d'État nation est confirmé par les politiques de contre-terrorisme développées depuis le 11 septembre 2001 tant aux Etats-Unis que dans les démocraties occidentales.

En ce jour funeste, les américains pour qui, de tout temps, la quête de l'invulnérabilité nationale était une priorité et pour qui la défense de la patrie se jouait loin du territoire national, découvrent qu'ils sont directement vulnérables. Le sursaut patriotique qui a suivi cette attaque est à la mesure du profond traumatisme subi par toute la société américaine. Aujourd'hui, la protection du territoire américain, la « Homeland defense », s'impose comme un impératif absolu. La teneur de la Quadriennial defense review témoigne de cette priorité. Celle-ci se traduit par de multiples développements, tant sur le plan civil, avec la mise en place d'un ministère pour la sécurité intérieure (Department for Homeland Security), qui regroupe vingt-deux agences fédérales et dont les missions ont exclusivement traités à lutte contre le terrorisme sur le territoire national, que sur le plan militaire, qu'il s'agisse de la relance du projet de défense antimissile (Missile Defense), de la réorganisation des grands commandements interarmées ou de l'augmentation massive du budget de la défense³⁴. Enfin, la stratégie de sécurité nationale américaine³⁵, officialisée en septembre 2002, confirme cet

³³ La notion de menace asymétrique recouvre les menaces liées au terrorisme ou aux armes chimiques et biologiques.

³⁴ en 2003, il devrait atteindre 396 milliards de dollars à comparer avec les 27 milliards de dollars du budget français.

³⁵ National Security Startegy

impératif et envisage pour cela des opérations préemptives³⁶ unilatérales. Aujourd'hui plus que jamais, les Etats-Unis subordonne toute leur politique au primat sécuritaire.

L'Europe n'a pas échappé à ce retour de l'État nation qui s'est traduit par une mise en question des capacités nationales de lutte contre le terrorisme tant dans le domaine civil de la justice et de la police que dans le domaine militaire. Les pays européens ont en particulier entrepris de renforcer leur arsenal juridique national au prix parfois de ruptures avec leurs traditions en matière de libertés civiles. Ainsi, en Grande-Bretagne, souvent accusée de passivité à l'égard des islamistes sur son territoire, la loi adoptée en décembre 2001 permet d'emprisonner sans jugement les étrangers suspectés de terrorisme et de les garder en prison indéfiniment. D'autre part, les lois britanniques sur l'immigration et le droit d'asile ont été renforcées et l'incitation à la haine religieuse criminalisée³⁷. En Allemagne, la tradition de respect des libertés privées est largement remise en question par l'adoption, dès le 7 novembre 2001, de nouvelles mesures anti-terroristes valables pour une durée de cinq ans³⁸. Ce renforcement judiciaire touche aussi la France et l'Espagne mais dans une moindre mesure compte tenu des dispositifs antiterroristes déjà mis en place pour lutter contre le terrorisme basque, corse ou algérien.

Militairement, les doctrines nationales d'emploi des forces armées dans la lutte contre le terrorisme évoluent vers une plus grande implication des moyens militaires tant sur le territoire national que sur des théâtres extérieurs. Sous l'impact de la mondialisation, le monde s'est clos. Dès lors, la sécurité nationale ne peut se fixer comme limite ses propres frontières ou celles de l'Europe. Pour autant, la protection que fournit la distance s'est réduite du fait, en particulier, de la prolifération balistique. Outre les mesures immédiates de renforcement de la surveillance maritime et aérienne, la France et plus encore la Grande-Bretagne ont pris en compte ces constats dans leurs lois de programme avec le développement de nouvelles capacités de frappe dans la profondeur, de projection de forces et d'intervention NRBC³⁹ sur leur territoire national.

³⁶ le langage stratégique américain différencie la frappe préemptive, « à chaud » donc relevant de la légitime défense, des frappes préventives, « à froid ». Cette différenciation est contestée par de nombreux pays dont la France.

³⁷ le 20 janvier 2003, le Scotland Yard a mené un raid contre la mosquée londonienne de Finsbury Park, considéré comme le bastion de l'islamisme radical en Grande-Bretagne. Cette action est révélatrice d'un durcissement des autorités à l'égard de la mouvance islamiste au Royaume Uni.

³⁸ suppression du statut de réfugié politique en cas de risque pour la sécurité intérieure, mise hors la loi des organisations religieuses faisant actes de prosélytisme.

³⁹ Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique.

Ainsi, les derniers événements confirment le retour de l'État-nation comme premier acteur de la lutte contre le terrorisme. Pour autant, si la gestion de crise est éminemment nationale, les intérêts de chaque nation dans la lutte contre le terrorisme semblent communs et militent en faveur d'une large coopération internationale .

2.2.2. La nécessaire coopération internationale

Le 11 septembre 2001 a confirmé l'impossibilité du repli sur soi et de l'indifférence au monde extérieur. La sécurité internationale est plus que jamais indivisible. En même temps que la résolution 1373 rappelait les relations entre le terrorisme international et la criminalité organisée transnationale, elle soulignait « le besoin de renforcer la coordination des efforts au niveau national et international pour faire face à cette menace à la sécurité internationale ». Par cette résolution, le Conseil de sécurité a imposé aux États membres l'obligation impérative de réprimer et de prévenir le terrorisme et a créé un comité contre le terrorisme chargé de suivre l'application de la résolution.

Pour leur part, les experts estiment que les gouvernements qui combattent les nouvelles formes de terrorisme, en particulier l'hyperterrorisme, devront adapter leurs stratégies au mode de fonctionnement global de ces organisations terroristes. Il n'est plus possible pour des États d'agir seuls dans ce combat ; une collaboration au plus haut niveau est nécessaire. « Nous ne pouvons faire cela sur la base d'une réaction unilatérale. Aucun État à lui seul, même les États-Unis avec ses extraordinaires ressources militaires et économiques, ne peut éradiquer un réseau global aussi diffus qu'Al-Qaida », déclare Paul Wilkinson⁴⁰. Les mécanismes du terrorisme global qui utilise toutes les facilités offertes par la mondialisation imposent une véritable coopération entre États afin de mener des actions multinationales qui doivent se décliner sur le plan militaire, policier et juridique, économique et financier. Déjà, au niveau européen, les événements du 11 septembre ont donné un coup d'accélérateur à la construction de l'Europe judiciaire, policière et militaire, même si de nombreux problèmes internes subsistent.

Pour la première fois, une intervention armée a été jugée nécessaire pour répondre à une attaque terroriste. Cette nécessité a été reconnue au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2001 par l'ensemble de la communauté

⁴⁰ Chercheur au Center for the study of terrorism and political violence.

internationale. Face à un terrorisme multiforme, ramifié et international, la sécurité intérieure se joue d'abord hors de ses frontières. Le principal atout de ces organisations non étatiques est qu'elles n'ont pas de revendications de territoire ou de pouvoir. Les ripostes conventionnelles sont donc inopérantes. Cette intervention armée soulève cependant deux interrogations : quel doit être le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme et dans quelle mesure la mise en œuvre de forces armées nécessite-t-elle une coopération militaire internationale.

Comme l'a précisé le premier ministre, monsieur Raffarin, lors d'une intervention devant l'IHEDN en octobre 2002, « nos frontières de sécurité ne coïncident plus avec nos frontières géographiques. La sécurité intérieure et la sécurité extérieure doivent former un tout. Pour y parvenir, le gouvernement a décidé d'associer plus étroitement les dispositifs de défense militaire et de sécurité ». Face au caractère diffus et à l'extraterritorialité du terrorisme global, les forces armées représentent un réservoir de moyens en renfort des forces de police et possèdent des capacités spécifiques, en particulier dans le domaine du renseignement, des écoutes et de la traque d'unités actives, grâce aux moyens aéroportés dotés d'imagerie thermique par exemple. Leur disponibilité, leurs structures de commandement et de forces et les matériels mis en œuvre permettent, en outre, aux seules forces armées d'opérer loin de leurs bases et sur faible préavis. Enfin, la France comme l'Italie et l'Espagne a l'avantage de disposer d'une formation particulière, la Gendarmerie nationale, dont le statut militaire lui permet une grande souplesse d'emploi et une facilité d'intégration dans des dispositifs militaires sur un théâtre d'opération. La compétence dans le domaine policier de ces formations permet d'agir, sur un théâtre extérieur, dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité et par voie de conséquence dans celui de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, les forces armées peuvent permettre de traquer les cellules actives des organisations terroristes dans leurs sanctuaires, puis d'agir militairement, sur décision politique, pour éradiquer la menace au plus loin de nos frontières. Le terrorisme global impose aujourd'hui de disposer d'outils adaptables à une menace diffuse et utilisable dans « la profondeur », du plus loin au plus près de nos intérêts vitaux. Ces outils ne peuvent être fournis, en complément de ceux des différentes polices, que par les forces armées qui sont les seules à disposer des capacités à opérer à la fois loin de leurs bases dans la durée⁴¹ et sur le territoire national.

Cependant, l'ampleur de la tâche, en particulier dans le domaine du renseignement et du contrôle de flux, impose une coopération internationale. Les opérations menées tant en

⁴¹ L'opération Héraclès dans le cadre de la l'éradication des bases d'Al-Qaida en Afghanistan ou l'opération Amarante en Méditerranée orientale correspondent à ce concept de profondeur du dispositif de lutte contre le terrorisme.

Afghanistan, même si la coopération militaire avec les forces militaires américaines a été minime en regard de l'application de l'article 5 de l'OTAN sur la sécurité collective, qu'en Méditerranée orientale⁴² confirment ce besoin de coopération internationale. Les États occidentaux ont intégré cette dimension internationale. Les nouveaux concepts de lutte contre le terroriste développés par l'OTAN lors du sommet de Prague en novembre 2002 ou par l'Union européenne lors du sommet d'Helsinki en février 2002 en attestent.

Si une réponse militaire au terrorisme tant au niveau national que dans un cadre multilatéral s'avère indispensable, la coopération internationale devra impérativement être approfondie dans les domaines policier, juridique et bien sûr financier.

Grâce à la mondialisation, les terroristes peuvent agir dans plusieurs pays à la fois, comme si les frontières nationales n'existaient plus sauf pour les protéger de poursuites éventuelles. Ils organisent leurs activités pour tirer parti de ces frontières qui sont un obstacle à la prévention du crime et à l'arrestation du criminel. Ainsi, une organisation terroriste peut concevoir une opération dans un pays, l'exécuter dans un autre et se replier dans un troisième. Les autorités ont toujours éprouvé des difficultés à échanger des informations. Les forces de police et les justices nationales ne coopéraient pas assez entre elles pour pouvoir agir efficacement contre ces organisations internationalisées.

Il aura fallu attendre les événements du 11 septembre 2001 pour que s'accélère la coopération dans le domaine judiciaire et policier. Ainsi, le Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne du 6 décembre 2002 a-t-il validé la mise en place d'une organisation essentielle, Eurojust, en vue de coordonner les poursuites et enquêtes dans le cas de formes graves de criminalité transfrontalière au sein de l'Union européenne. Dans les enquêtes transfrontalières, cet organisme contribuera à aider les juges et les procureurs nationaux qui travailleront en parallèle avec le réseau judiciaire européen. Depuis qu'ils sont engagés dans leur guerre contre Oussama Ben Laden, les Américains trouvent un attrait tout particulier à Eurojust puisqu'ils aimeraient y disposer d'un guichet unique où rassembler des informations sur les enquêtes en cours en Europe. Mais les législations nationales sur le secret de l'instruction et la protection des données privées interdisent une telle procédure simplifiée. L'Union européenne cherche donc une formule de coopération avec le FBI afin qu'à terme, Eurojust serve de passerelle judiciaire entre la justice outre-Atlantique et celles des pays de l'Union européenne.

⁴² Deux opérations conjointes, l'une de l'OTAN, l'autre de l'Union européenne, sont en cours pour assurer le contrôle des flux maritimes entre les parties orientales et occidentales de la Méditerranée.

Cette recherche d'une homogénéité des législations nationales dans la lutte contre le terrorisme au sein de l'Union européenne se traduit également par la définition d'un mandat d'arrêt européen⁴³ et l'extension du mandat d'Europol en particulier concernant le blanchiment d'argent.

Sans argent, les terroristes ne peuvent acheter d'armes. Sans argent, ils ne peuvent alimenter leur causes. Sans argent, ils ne peuvent assurer la logistique de leurs actions. La lutte contre les réseaux de financement du terrorisme, officiels ou informels, est donc une priorité. Elle suppose par sa nature même un haut degré de coordination entre les nations qui passe par une surveillance étroite des flux financiers, de leur origine et de leur destination, laquelle se heurte à la conception du secret bancaire. « Des cinq fronts ouverts par les Etats-Unis et leurs alliés contre le terrorisme - militaire, diplomatique, policier, renseignement et financier- le dernier est certainement le plus difficile à gagner »⁴⁴ puisque nous sommes en présence d'une forme « émancipée » du terrorisme : un réseau diffus, extrêmement organisé, disposant de relais dans le monde entier, indépendant de subsides directs d'Etats voyous. Dès 1999, l'ONU avait pris la mesure de l'importance des réseaux financiers du terrorisme en adoptant une convention pour la suppression du financement du terrorisme. Les attentats du 11 septembre ont renforcé la prise de conscience de la communauté internationale qu'il fallait impérativement s'attaquer aux sources du financement terroriste. Ainsi, alors même que l'ONU adoptait la résolution 1373, les Etats-Unis fournissaient une liste de 36 entités dont les avoirs seraient gelés. Les pays qui participent à cette traque financière ont resserré leurs règles bancaires, exigé une vigilance accrue de toutes les transactions financières, constitué des cellules spécialisées, comme l'ont fait les Etats-Unis avec la création du Foreign Terrorist Asset Tracking Center, et renforcé leur coopération mutuelle. Enfin, les Etats se sont naturellement tournés vers le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), créé en 1989 par le sommet du G7 pour lutter contre l'argent sale, et lui ont demandé de s'attaquer au financement du terrorisme.

Cependant, La diversité des organisations terroristes, leur collusion avec la grande criminalité et la complexité des trafics financiers rendent délicates la mise en place d'un dispositif répressif efficace. Il convient donc de s'attaquer à ce qui semble être à l'origine de

⁴³ Sommet européen de Laeken du 14 décembre 2002.

⁴⁴ STERN Babette, Le Monde du 4 novembre 2001

ce nouveau terrorisme global, les dérives de la mondialisation, afin de réduire le terreau sur lequel le terrorisme prospère.

2.3. Faut-il repenser la mondialisation ?

Dans leur ouvrage, « Mondialisation financière et terrorisme », René Passet et Jean Liberman tente de montrer comment le terrorisme puise largement ses racines dans la mondialisation financière. Misère de masse, humiliations, explosion des inégalités et de la pauvreté seraient ainsi à l'origine de l'hyperterrorisme qui se nourrirait de la perversion de la mondialisation en même temps qu'il s'y intègre par son fonctionnement en réseau et son financement irrigué par l'argent sale. Les auteurs jettent les bases pratiques d'une mondialisation « à finalité humaine » : annulation de la dette des pays du Sud, réforme des institutions financières internationales, suppression des paradis fiscaux, contrôle des flux financiers, subordination des lois marchandes au respect des grandes conventions.

Cette étude fait cependant abstraction du caractère multiséculaire du processus de mondialisation, processus de contraction de l'espace et du temps par la multiplication des flux et des réseaux entre toutes les parties du monde. La période actuelle n'est qu'une étape dans la dynamique qu'ont mise en branle, au XVI^e siècle, les Grandes découvertes puis, à la fin du XVIII^e siècle, les révolutions industrielles et démocratiques. La mondialisation est donc irréversible. Pour autant, l'écho que reçoit l'hyperterrorisme dans certaines régions du monde et l'émergence de mouvements anti-mondialisation de plus en plus puissant doivent nous inciter à mener une réflexion sur le sens à donner à la mondialisation et la manière de la conduire.

Comme décrit précédemment, au-delà des inégalités, ce qui est perceptible à travers l'irruption de ce puissant mouvement contestataire, c'est la montée d'un sentiment d'insécurité. Celui-ci s'explique par une perte de repères, notamment induite par la diffusion des innovations technologiques, mais aussi par une certaine incapacité des gouvernements à faire face à nombre de nouveaux défis : crises alimentaires et sanitaires ou environnementales, instabilités financières ou attaques terroristes. Les groupes contestataires s'efforcent de répondre à ce sentiment d'insécurité en incitant à rechercher une nouvelle forme de sécurité. Elle pourrait correspondre soit à un retour à un passé rassurant ou perçu comme tel, soit à une alternative fondée sur la priorité accordée à l'humain par rapport à l'économie.

Pour autant, l'enjeu n'est pas tant le rejet de la mondialisation que son organisation pour répondre à ce sentiment d'insécurité face à l'inconnu ressenti par des masses populaires qui semblent de plus en plus nombreuses. La mondialisation, phénomène global, économique, social, politique et culturel, appelle de nouvelles formes d'organisation et de gestion des sociétés et de la planète.

Dans un monde où les flux et les réseaux se déplacent sans cesse, exigeant des acteurs (entreprises, individus, États...) une flexibilité extrême, les structures hiérarchiques verticales telles que nous les pratiquons depuis des siècles au sein de nos sociétés ne sont plus adaptées. Il faut à la fois assurer à nos sociétés une flexibilité jusqu'alors inconnue tout en organisant une compétition à l'échelle mondiale et en garantissant une certaine équité dans le développement de chaque pays. Cet objectif ne pourra être atteint que par une remise en cause de notre système de gouvernance et par l'avènement de ce que certain appelle la Gouvernance mondiale. Celle-ci devra combiner des États forts à des organismes mondiaux d'arbitrage, politique et juridique, pour trancher les différends entre nations.

Il est indéniable qu'aujourd'hui les bienfaits de la mondialisation ne sont pas répartis équitablement, engendrant rancœur et instabilité, sources du terrorisme. Cette absence d'équité s'explique en partie par la faiblesse de certains États. Ces États faibles ne peuvent pas gérer le processus de mondialisation qui les prive d'un grand nombre des instruments nécessaire à la protection des groupes les plus vulnérables. Sur un marché de plus en plus concurrentiel, il leur est devenu de plus en plus difficile de financer les dépenses sociales ou de faire respecter les normes dans des domaines tels que l'environnement ou les conditions de travail. Les États doivent donc être forts. Pour cela, ils doivent s'imposer de nouveau en tirant légitimité de nouvelles sources. Or nombre des objectifs que l'État s'assigne aujourd'hui ne peuvent être atteints qu'en s'associant avec d'autres partenaires. La gouvernance mondiale doit donc développer chez les protagonistes un sentiment d'intérêt commun qui les amènera à coopérer au sein d'instances communes. Mais il ne peut y avoir de système de gouvernance sans communauté de valeurs, les acteurs devant raisonner dans les mêmes termes, partager les mêmes conceptions du permis et de l'interdit. Toute la difficulté de cette démarche résidera dans la capacité de la Communauté internationale à définir ces valeurs communes.

Pour répondre au défi du terrorisme global, il convient de repenser non pas la mondialisation dans sa dynamique mais son organisation. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les États les plus faibles à travers une politique de développement et d'aide en leur faveur et d'inventer de nouveaux systèmes, adaptés à une situation où les relations internationales, comme les flux commerciaux ou financiers et les échanges d'informations, ne peuvent être maîtrisés qu'à l'échelle de la planète. Cet enjeu est aujourd'hui perçu même par certains des gouvernements les plus favorables à la mondialisation comme en atteste les propos de Tony Blair lors d'un discours à Nuremberg en novembre 2001⁴⁵ ce qui est de nature à rapprocher les tenants de la mondialisation et ceux de l'anti-mondialisation et permet d'espérer une évolution vers une mondialisation mieux partagée et mieux maîtrisée.

⁴⁵ « le libre-échange n'apportera pas en lui même prospérité et justice pour tous. Nous avons besoin de contrebalancer notre passion pour le libre-échange par une passion équivalente pour de meilleurs politiques en faveur du développement et de l'aide ».

Conclusion

« Le terrorisme du XXI^{ème} siècle sera d'autant plus complexe à appréhender qu'il présentera des finalités, des structures et des cibles multiples. Le terrorisme, se nourrissant de l'état de la société dans laquelle il vit, devient international, multiforme et ramifié »⁴⁶. Il s'est globalisé.

L'action terroriste s'entend aujourd'hui comme une conséquence de la mondialisation et de la globalisation des économies face à laquelle l'individu réagit par un repli identitaire en réponse à une évolution qu'il ne peut maîtriser et qu'il conçoit comme négation de son être, de sa culture, via les inégalités et exclusions. Depuis les années 90, le terrorisme renferme des changements majeurs par la globalisation des aires géographiques d'intervention, la fragmentation de leurs expressions, l'éclatement de leurs composantes et la disparité de leurs motivations. Au terrorisme individualiste et réactionnaire de ceux qui marquent leur mécontentement face à ce qu'ils considèrent comme une dérive de la modernité vient se greffer un terrorisme qui mêle la politique aux préoccupations idéalistes, identitaires ou mercantiles. En découle un terrorisme à multiples facettes, mélange de référent religieux, de contestation sociale et de revendication identitaire qui renoue avec la remise en cause des systèmes politiques et sociaux qui se déshumaniseraient en se mondialisant. Ce terrorisme a su se développer en exploitant non seulement le mécontentement des masses populaires à travers le monde mais aussi les opportunités offertes par la mondialisation en terme de financement, de liberté d'action et de médiatisation de ses actes. Son expression la plus aboutie est l'hyperterrorisme, aussi appelé terrorisme de haute intensité, symbolisé par Al-Qaida.

Depuis le 11 septembre 2001, le terrorisme international a surgi comme force aveugle et meurtrière, à la fois produit direct et ennemi implacable de la mondialisation. Cette attaque illustre que, sous l'impulsion de la mondialisation, « toute partie de la planète est susceptible d'héberger des instruments pouvant en frapper une autre, aussi éloignée soit-elle. Dans cette perspective, n'importe quelle région du monde devient stratégiquement vitale »⁴⁷.

⁴⁶ CETTINA Nathalie, « Terrorisme : l'histoire de sa mondialisation », p.218; L'Harmattan, 2001.

⁴⁷ MOREAU DEFARGES Philippe, La gestion des zones grises, p.64, RAMSES 2003.

Face à cette réalité, les relations internationales ont été bouleversées. Autrefois centrées sur l'Europe, les préoccupations géopolitiques mondiales se déplacent aujourd'hui vers l'Asie au sens large. Ce changement de centre d'intérêt se traduit par un renforcement des liens entre les Etats-Unis et, d'une part la Russie et d'autre part la Chine, renforcement qui s'accompagne d'une marginalisation de l'Europe. Enfin, le besoin sécuritaire ressenti après ces attentats a provoqué un retour de l'État nation, seul garant aux yeux des citoyens de leur protection et un retour de l'unilatéralisme. Pourtant, la mondialisation de la violence prouve qu'aucun Etat, fût-ce la démocratie impériale américaine, n'est en situation d'éradiquer à lui seul le terrorisme mondialisé, ce qui impose une coopération stratégique étroite des nations libres qui doit se décliner dans les domaines militaire, judiciaire et financier.

Mais, dans le cadre de cette lutte globale contre le terrorisme, on ne saurait négliger la thèse selon laquelle les perversions de la mondialisation sont une des causes du terrorisme moderne. Si, aujourd'hui, plus personne ne conteste réellement les bienfaits de la mondialisation, ceux-ci ne sont pas partagés équitablement à travers le monde. Pour répondre aux défis que la mondialisation représente, en particulier celui du terrorisme global, il convient donc d'une part de renforcer, partout dans le monde, les États pour éradiquer les zones de non droit et d'autre part de mettre en place des principes de gouvernance globale permettant de contrôler le processus de mondialisation.

La menace globale que fait peser sur le monde le terrorisme moderne appelle de la Communauté internationale une réponse globale qui se décline sur le plan géopolitique, stratégique, économique et social. La clé de son succès repose sur la capacité des nations à surmonter les réticences, souvent purement nationalistes, qui s'opposent à une prévention et une gestion efficace de cette menace par une meilleure coopération. Les suites de la crise irakienne permettront certainement d'évaluer les volontés des nations à relever ce défi.

Bibliographie

Ouvrages collectifs :

de MONTBRIAL Thierry (dir), RAMSES 2003 et 2002; DUNOD.

PASSET René et LIBERMAN Jean, Mondialisation financière et terrorisme; Enjeux Planète, 2002.

RAUFER Xavier et QUERE Stéphane, Le crime organisé, Collection Que sais-je ? PUF, Vendôme, 2000.

Ouvrages :

CETTINA Nathalie, Terrorisme, l'histoire de sa mondialisation; L'Harmattan, 2001.

COURMONT Barthélémy, Terrorisme et contre-terrorisme, Le cherche midi, 2003.

CRETIN Thierry, Mafias du monde : Organisations criminelles transnationales ; Actualité et perspectives, Collection Criminalité internationale, PUF, Vendôme, 1998.

DELPECH Thérèse, Le terrorisme international et l'Europe ; Les Cahiers de Chaillot n°56, Institut d'Études de Sécurité, 2002

GUNARATNA Rohan, Al-Qaida, Au cœur du premier réseau terroriste mondial; Autrement Frontières, 2002.

HEISBOURG François, Hyperterrorisme : la nouvelle guerre; Edition Odile Jacob, 2001.

REVEL Jean-François, L'obsession anti-américaine ; Plon, 2002.

Revue :

LEONARD Yves (dir), Mondialisations et Inégalités, Les Cahiers français, n°305.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
-------------------	---

PARTIE I

LA GLOBALISATION DU TERRORISME.....	4
1.1. DU TERRORISME NATIONAL AU TERRORISME TRANSNATIONAL.....	4
1.1.1. L'exportation du terrorisme national.....	4
1.1.2. Le terrorisme d'Etat	6
1.1.3. Existe-t-il une internationale terroriste ?	8
1.2. LE TOURNANT DE LA MONDIALISATION	11
1.3.1. La mondialisation source du terrorisme global ?	11
1.3.2. Le mélange des genres : criminalité et terrorisme	14
1.3. UN TERRORISME GLOBAL.....	17
1.3.1. De nouvelles formes de terrorismes	17
1.3.2. L'hyperterrorisme.....	20
1.3.3. le cas Al-Qaida.....	22

PARTIE II

LES IMPACTS DE CETTE GLOBALISATION SUR LA GEOPOLITIQUE ET LES RELATIONS INTER-ETATIQUES.....	24
2.1. UNE NOUVELLE DONNE GEOPOLITIQUE.....	24
2.1.1. le rééquilibrage des relations internationales	25
2.1.2. La montée de l'anti-américanisme	30
2.2. VERS LA FIN DU MULTILATERALISME ?	32
2.2.1. Le retour de l'État-nation	32
2.2.2. La nécessaire coopération internationale.....	35
2.3. FAUT-IL REPENSER LA MONDIALISATION ?	39

CONCLUSION	42
------------------	----

BIBLIOGRAPHIE.....	44
--------------------	----

TABLE DES MATIERES	45
--------------------------	----